

Natura 2000



Lettre d'information n°1 - 2013

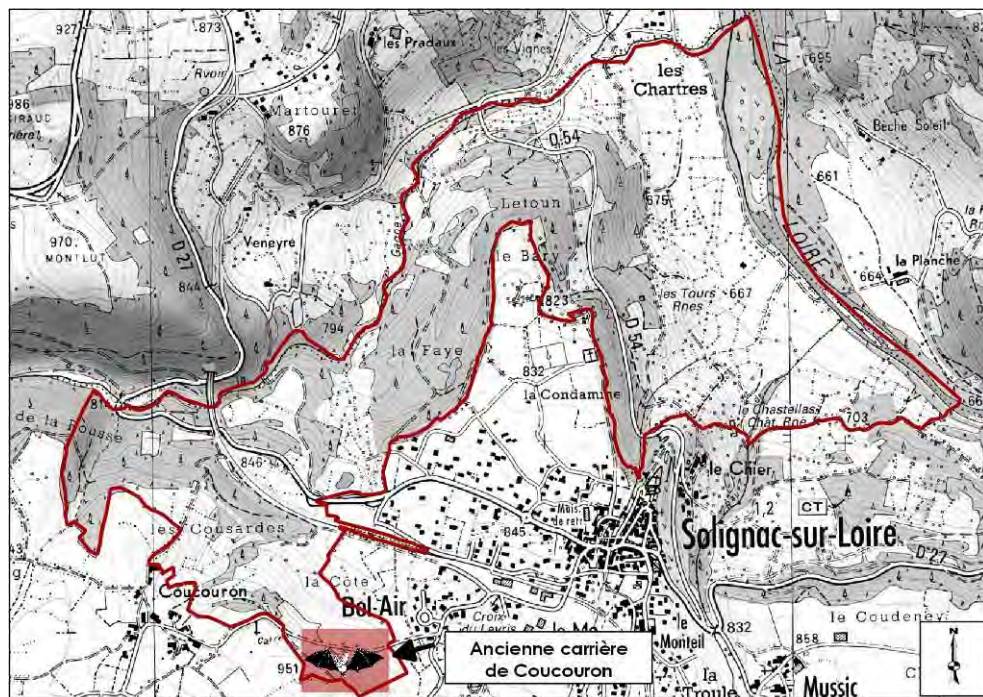
Carrière de Solignac site FR 830 2008



Vue sur Solignac-sur-Loire (CEN Auvergne, Romain Legrand ©)

Le réseau Natura 2000

L'objectif du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Ces actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation des richesses naturelles en tenant compte des activités humaines.



Natura 2000, une démarche contractuelle :

- Le comité de pilotage local prend les décisions et valide le document d'objectif ou **DOCOB** (planification des actions)
- Une structure animatrice est désignée pour mettre en œuvre les actions par la concertation sur le territoire
- Les outils contractuels permettent l'adhésion volontaire à différents niveaux des propriétaires et usagers du site : contrats agricoles, contrats forestiers, charte Natura 2000...

Les richesses du site Natura 2000, en quelques chiffres :

- une commune concernée (Solignac-sur-Loire) sur 224 hectares,
- un gîte majeur d'hibernation du **Grand Rhinolophe**, espèce dont la conservation est prioritaire au niveau européen, dans l'ancienne carrière de Coucouron (extraction pouzzolane),
- une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels (prairies, boisements, haies, murets) constituant le territoire de chasse des chauves-souris,
- une diversité remarquable en période estivale avec **19 espèces de chauves-souris** sur les 27 espèces connues en Haute-Loire, pour 28 présentes en Auvergne,
- 9 des 19 espèces du site hibernent dans la carrière, où elles sont particulièrement sensibles au dérangement.



Grands Rhinolophe (CEN Auvergne, Romain Legrand ©)

Carrière de Solignac

Les actions principales réalisées depuis 2010

- **Mise en place des mesures agri-environnementales auprès des agriculteurs en 2010** : ce dispositif permet aux exploitants volontaires de mettre en œuvre des bonnes pratiques agricoles, compatibles avec la conservation des richesses naturelles du site, en contrepartie d'aides financières sur 5 ans. Un seul agriculteur a pu s'engager sur le site sur environ 3,5 hectare, certains d'entre eux ayant déjà contractualisé dans le site Natura 2000 des Gorges de la Loire.
- **Animation de la charte Natura 2000 auprès des propriétaires privés** : les propriétaires peuvent s'engager volontairement sur un ensemble de bonnes pratiques en contrepartie d'avantages fiscaux. Aujourd'hui, 5 propriétaires se sont engagés sur 7 hectares, la commune devrait prochainement signer la charte sur les terrains communaux et sectionaux du site.



Le Grand Murin fréquente également la carrière en hibernation
Photo : CEN Auvergne, Vincent Legé ©

Les travaux d'aménagement de la carrière : premier contrat Natura 2000 du site

Face à la raréfaction des populations hibernantes de chauve-souris dans la carrière de Solignac, le Conservatoire a proposé un programme de travaux d'aménagement de la carrière permettant de répondre à plusieurs objectifs :

- Empêcher le dérangement des chauves-souris pendant la période de léthargie hivernale (essentiellement pénétration des personnes) par la pose de grilles fixes permettant uniquement le passage des chauves-souris (opération 2014),
- Améliorer les conditions de températures dans la carrière (le Grand Rhinolophe étant notamment sensible aux courants d'air) en obstruant une partie des entrées de cavités (opération 2013),
- Permettre la valorisation du patrimoine minier du site par la conservation de galeries à moindre enjeu pour les chauves-souris, et non dangereuses pour les personnes,
- Proposer une solution innovante pour la reproduction du Grand Rhinolophe en période estivale par la création d'un gîte artificiel devant l'entrée d'une ancienne galerie (opération 2014).

Le contrat Natura 2000 est financé entièrement par des fonds européens et du Ministère de l'écologie. Les premiers travaux ont été réalisés par une entreprise locale (TPV Daniel Rolle – Solignac-sur-Loire), et par l'équipe technique du CEN Auvergne. Sa mise en œuvre a été possible grâce au concours de la mairie de Solignac, qui a accepté de déléguer la gestion du site au CEN Auvergne par convention sur une période de 10 ans.



Entrée de galerie bouchée par terrassement en septembre 2013 et exemple de la pose d'une grille sur une entrée de cavité à Bas-en-Basset par le CEN Auvergne. Des travaux similaires seront menés en 2014 à Coucouron.

Photos : CEN Auvergne, Delphine Bénard© et Hervé Balmissé©



Pour plus d'infos



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Structure porteuse du site :



Conseil Général de Haute-Loire
Place Monseigneur de Galard –
CS 20310
43009 LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 07 43 50
www.cg43.fr

Animateur du site :



CEN Auvergne
Le Bourg
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Tél. 04 73 63 18 27
www.cen-auvergne.fr



DREAL Auvergne
7, rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Fd
Tél. 04 73 43 16 00
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr